

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 25 février 2020 à 21h00

## Communiqué n°8 Incident sur une péniche sur le Rhône Sablons

Mardi 18 février à 00h40 une péniche de 120 m de long transportant 2 200 tonnes de chlorure de vinyle à l'état gazeux a été endommagée en sortant de l'écluse. Aucun blessé n'est à déplorer.

A la demande du préfet de l'Isère, les services concernés étaient réunis au Centre Opérationnel Départemental (COD) à la préfecture de l'Isère dès 3h du matin. Par ailleurs, de nombreux services sont toujours mobilisés sur site : le sous-préfet de l'arrondissement de Vienne, le service départemental d'incendie et de secours de l'Isère, le groupement de gendarmerie de l'Isère, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et les services des Voies Navigables de France (VNF).

L'incident est à ce stade maîtrisé. Toutefois, une des cuves de la péniche a été endommagée laissant s'échapper une faible quantité de chlorure de vinyle, qui est un gaz inflammable et toxique.

Pendant la durée des opérations un périmètre de sécurité de 400 mètres est donc maintenu afin d'éviter un sur-accident à proximité. Il est ainsi demandé à la population d'éviter le secteur afin de ne pas perturber le travail des services de secours.

### Actualisation le 25 février 2020 à 21h00

**Comme annoncé, en raison de la complexité technique de l'incident, la conduite des opérations s'inscrit dans un temps long mais progresse régulièrement grâce à la mobilisation de nombreux acteurs depuis presque une semaine. Ainsi, les opérations de suppression des tuyauteries sont terminées et les manœuvres préparatoires à l'opération de retrait de la timonerie ont été menées.**

**Demain, l'opération de retrait de la timonerie va donc débuter à 8h. Sur proposition du préfet de l'Isère, le préfet de zone de défense a décidé d'étendre le périmètre de sécurité d'environ 600 mètres (un arrêté préfectoral précisera demain la localisation des habitations concernées) pendant cette opération sensible.**

**Cette décision implique que la population se trouvant dans ce périmètre de sécurité reste confinée pendant la durée de l'opération, qui sera d'environ 3h. Ainsi, il est demandé à la population concernée de rester à l'intérieur des habitations, de fermer les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations) et d'attendre les consignes des forces de l'ordre pour sortir.**

**Par ailleurs, l'élaboration du plan pour l'opération de dépotage, qui sera longue, tant pendant la phase de préparation que la phase d'exécution, est en cours.**

**Comme indiqué précédemment, le préfet de l'Isère a mandaté Atmo (réseau national des Associations de surveillance de la qualité de l'air) afin d'évaluer l'impact éventuel de cet accident sur la qualité de l'air sur des sites proches de la population. Ces mesures ont été effectuées, à intervalles réguliers, au sud-est et au nord-ouest de la zone de l'accident et continuent de l'être, notamment à la limite du périmètre de sécurité.**

**Les données exploitées entre le 18 février 16 h et le 23 février 16 h ont permis de mettre en évidence que, malgré un pic temporaire observé le 20/02 pendant une durée de 8h, les mesures de qualité de l'air restent inférieures à la valeur toxicologique de référence retenue par l'INERIS, qui est de 1300ug/m<sup>3</sup> pour une durée de 14 jours.**

**Cela signifie que cette valeur de référence, qui est la plus limitante, doit être dépassée pendant 14 jours en continue pour amener à un diagnostic de risque au titre de la santé publique, ce qui n'est pas le cas à ce stade.**

**Ainsi, l'analyse des mesures de qualité de l'air ne met pas en évidence un risque pour la population. De plus, les opérations de colmatage des fuites ont permis de réduire de manière significative les concentrations en chlorure de vinyle sur les sites de mesure. Pour plus d'informations, vous pouvez retrouver le détail des mesures prises par ATMO sur <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/incident-de-la-peniche-sablons-les-premiers-resultats-des-analyses-de-la-qualite-de-lair>**

**Enfin, la navigation fluviale reste interrompue pour une durée indéterminée.**

**Contact presse :**

Service communication de la Préfecture  
Téléphone : 04 76 60 48 05  
[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)



**@Prefet38**